L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI MATIN, 30 DECEMBRE.

FEUILLETON

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

VII.

JANE.

De par sa beauté et sa naissance, Jane avait droit à une invitation. Le major était, en outre, personnellement apprécié par le président. La table n'était que de trente couverts. On peut juger les jalousies enflammées qui se dressèrent autour des favorisées.

—Acceptez-vous? demanda le major à sa jeune femme.

—Si j'accepte!....répondit-elle avec un sourire triomphant.

Il n'interrogea plus. Dans son ménage refroidi, il n'y avait plus place pour la causerie ni l'abandon. Une grosse question se cachait pourtant derrière ce silence. Jane le sentait et ne voulait répondre ni à l'interrogation muette, ni à l'interrogation franche, si elle se fût formulée.

Si André Jouanny ne demanda rien, c'est que, dans sa loyauté, il se faisait un raisonnement naïf. Pour cette fête, la dernière, la plus belle de la saison, puisque la jeune femme ne demandait point la toilette nouvelle qu'elle savait ne pouvoir obtenir, c'est qu'elle était décidée à n'y point paraître.

—Ce sera bien dur pour la pauvre petite, pensait-il; mais je l'en aimerai tant!..

Comme si elle se fût rendu compte de l'inutilité de ses recherches dans un lot de toilettes défraîchies, Jane n'y jeta pas un seul regard et ne témoigna aucune préoccupation sur un sujet que sa frivolité rendait brûlant.

Le jour du dîner, elle reçut de sa mère une lettre fort brève dont le contenu fit monter le sang à ses joues.

—Vous paraissez peinée, Jane; que vous mande donc votre mère?

Jane hésita d'abord, puis, réfléchissant qu'il fallait une solution à une position trop tendue, elle lui tendit la lettre et disparut.

La lettre de Mme Nangeot ne contenait que ces deux lignes énigmatiques:

"Y pensez-vous? n'y comptez pas. D'ailleurs, vous avez, mon cher ange adoré, un banquier naturel qu'il faut mettre en demeure de s'exécuter."

C'était tout.

André Jouanny tourna et retourna, dans ses mains d'abord, dans son esprit ensuite, cette étrange missive, qui répondait à une demande inconnue, une demande d'argent peut-être.

Il en rougit de confusion. De l'argent!....et à Mme de Nangeot!....ô Jane! qu'avez-vous essayé là!

Son premier mouvement fut de courir à elle et de lui reprocher son manque de confiance plus encore que sa déraison.

L'entrée de son ordonnance l'en empêcha. On apportait le courrier du major. Les affaires du régiment avec les siennes. Il dépouilla la correspondance administrative, la classa, l'annota avec autant de soin que si une vive souffrance intérieure ne faisait pas trembler sa main.

La dernière lettre qu'il ouvrit lui causa un éblouissement:

"Mon cher camarade, lui écrivait-on, " votre proposition de permutation me " botte fort. En la recevant, j'ai pris " l'express pour Paris, j'ai vu le chef du " personnel, j'ai enlevé l'affaire. Ci-joint " la copie du consentement ministériel " qui va vous arriver par la filière. Seulement, mon très bon, je suis terriblement pressé d'échanger le 198e contre le 206e, et j'ai manœuvré en conséquence. " Il vous faut être à Toulouse et moi à " Douai à la fin de la semaine. La besogne que je vous laisse là-bas ne souffre " pas de retard; vous verrez ça. Du " reste, l'ordre est précis. C'est égal, " mon vieux Jouanny, pour des raisons... " pour des raisons de sentiment qui me " sont personnelles, je trouve que vous " avez eu une crâne idée de permuter avec " votre dévoué,

" DURAJOUX,

" Major au 198e de ligne."

Une permutation!......c'est-à-dire l'éloignement immédiat, les habitudes brisées, le roman éteint. La Providence venait donc en aide au pauvre officier. Il allait pouvoir arracher sa femme à un milieu dissolvant, sans luttes, sans obsessions, sans la froisser dans sa dignité, sans donner au monde le droit de dire que ses soupçons, s'il en avait, étaient pleinement justifiés.

Il permutait!... C'était l'indépendance qu'il allait recouvrer, puisque la force lui avait manqué pour secouer, au prix d'un brisement brutal, la chaîne qui lui imposait Jane.

Plus de fêtes enivrantes! d'hommages passionnés, de folies sans remèdes. Il allait l'emporter encore, sa femme si imprévoyante et si jolie, si frêle et si chère.

L'emporter devenait-il donc le dernier mot de sa sécurité? Il eut un frisson. Non, bonheur était possible encore. Mais vite, il fallait suivre le conseil d'une âme amie.

Brave major Durajoux!...... Et quelle chance d'avoir retrouvé son nom, son rang d'ancienneté, tout à point dans l'*Annuaire*.

Partir, oui, certes, et dès demain il allait songer... Une sueur froide lui mouilla le front. Pour partir, il fallait cette chose brutale, implacable et rayonnante: de l'argent.

André Jouanny venait de se souvenir que le gouffre mondain lui avait tout pris, tout jusqu'à sa solde de mois dévorée d'avance.

Et dire que la délivrance était à sa portée!... Oh! il ne reculerait pas, la perspective étant si belle, devant une dernière ressource, humiliante et triste, qui pouvait tout arranger: l'emprunt à un ami.

Décidément, et pour la première fois depuis longtemps, le ciel semblait s'intéresser à ses affaires: On annonça le capitaine Odret.

Le capitaine Odret, c'était mieux qu'un camarade, c'était presqu'un ami, quoique cet officier, froid et réservé, se montrât rarement dans le ménage Jouanny.

Sous l'impression des sentiments qui l'enlevaient, le major renversa brusquement les petites conventions habituelles des salons.

—Mon cher Odret, dit-il vivement au visiteur, vous arrivez pour apprendre, le premier, que je quitte le régiment, et que votre bonne amitié—section des finances—m'est indispensable pour hâter cette conclusion.

—Vous nous quittez !..Ah! tant pis, mon cher Jouanny: mais je n'en suis pas moins tout à votre service.

Le major s'embarrassa subitement.

—Oui....voilà....je permute, mais il faut que j'aille tout de suite....tout de suite, à ma nouvelle garnison. Et, vous sentez....cette nouvelle me saisit inopinément....Je n'ai pas songé....je n'ai pas pris mes précautions pour ce long voyage.

Le capitaine Odret avait beaucoup d'esprit et beaucoup de cœur. Il avait pu soupçonner déjà les embarras d'argent de son camarade; il eut pitié de sa souffrance visible.

—Ma foi, dit-il en riant, je ne suis pas bien riche, mais du moins je ne pars pas. Partageons. Cinq cents francs vous permettront-ils d'attendre le bon vouloir de votre notaire?

La délicatesse de cette proposition toucha le major au point sensible. Il mit la moitié de son cœur gonflé dans une longue poignée de mains.

Le capitaine Odret ne prolongea guère sa visite. Jane s'était fait excuser: elle était souffrante.

—La santé de Mme Jouanny ne vous donne cependant aucune inquiétude? demanda le visiteur.

—Elle est bien délicate, et je m'alarme de la voir tousser depuis le commencement de l'hiver.

—Le climat de Toulouse lui conviendra mieux.

—Certainement. C'est même pour cela que j'ai demandé à quitter le nord, bégaya André Jouanny.

Le capitaine Odret n'en crut pas un mot et s'éloigna plein d'une commisération respectueuse pour ce galant homme, qu'une tendresse trop exclusive amenait lentement à des compromis lamentables.

Un quart d'heure après, le major, à la fois rouge de honte et frissonnant de joie, recevait sous pli cacheté les cinq cents francs promis.

Ce petit billet bleu, c'était la liberté.

La cuisinière vint demander si monsieur voulait lui donner sa soirée, puisque madame dînait en ville avant la grande soirée.

"Dînait en ville!......la grande soirée! ......" ces mots n'eurent pas de signification bien nette pour lui; machinalement il répondit affirmativement, et la mémoire lui revint.

On était au mardi-gras. Le ministre de l'intérieur était descendu le matin même chez son beau-frère, le président Granoudesse.

Au fait, que lui importait!.... N'était-il pas impossible que Jane parût à cette fête, et son silence ne prouvait-il pas qu'elle y avait, la première, renoncé?

Une voix câline le fit tout à coup tressaillir, venant de la porte entrebâillée:

—Songez-vous à vous habiller, cher ami!....Moi, je suis prête, disait la voix.

Le major se retourna juste à temps pour voir sortir de sa chambre la jeune femme transfigurée.

Jane s'avança, lente et souple, adorablement modelée dans une splendide robe de velours noir garnie de renard bleu—une merveilleuse richesse—dont les plis majestueux drapaient avec une incomparable élégance son corps frêle.

Ses épaules nues se dégageaient hardiment du mignon corsage, et ses bras, dans leur aristocratique finesse, émergeaient d'une bande de renard bleu formant à la fois l'épaulette et la manche.

Sa radieuse beauté, qu'accentuait un parti-pris d'assurance, n'avait jamais jeté un si pur éclat.

André Jouanny en ressentit une admiration foudroyante, comme s'il n'avait fait qu'entrevoir jusque-là la précieuse apparition qui daignait enfin se laisser détailler avec complaisance.

Elle tourna coquettement vers la glace sa tête brune, aux tresses opulentes, dont une seule fleur de camélia rouge éclairait les sombres reflets.

C'était une fleur enlevée à cette guirlande, la première, dont le souvenir se liait à une des plus intimes émotions de sa vie.

—O Jane!.... est-ce bien vous? murmura le major que la surprise écrasait.

—Et qui serait-ce? répondit-elle avec une grâce dont elle l'avait serré depuis longtemps. C'est votre Jane d'autrefois; voyez, comme vous aimiez à la voir, parée, jolie et heureuse! Ce n'est plus la triste Jane d'hier encore que vous condamniez à la laideur ....obligatoire.

Elle souriait. Rien n'était charmant comme ses petites dents perlées, illuminant le pourpre vif des lèvres. Un brin d'inquiétude tremblait pourtant au coin de la bouche rieuse.

André Jouanny venait de comprendre cette inquiétude en se rappelant la courte lettre de Mme de Nangeot.

Les plis superbes de la robe de velours miroitaient devant ses yeux troublés.... La malheureuse enfant!....qu'avait-elle fait malgré sa défense? Comment, comptait-elle solder ce costume princier?

L'heure n'était plus des faiblesses coupables. Cette nouvelle hardiesse faisait déborder le vase, si plein déjà. L'admiration s'éteignit dans le regard. La raison y alluma sa clarté froide.

—Ceci est votre dernière folie, Jane, prononça-t-il d'un ton ferme, je vous prie de quitter au plus vite un vêtement sous lequel je ne reconnais plus la simple et honnête femme du major Jouanny.

Elle s'attendait à quelque chose, peut-être, mais pas à cela.

—Et le dîner? fit-elle en essayant de sourire quand même.

—Nous n'y assisterons pas.

—La dernière fête de la saison?

—Qui est aussi la dernière fête de.... toujours.

—Vous dites?.

—Que nous quittons Douai.

—Quelle plaisanterie! exclama-t-elle avec un rire faux.

—Voici la nouvelle de ma permutation.

Jane prit la lettre du major Durajoux, la parcourut d'un œil avide, la jeta sur un meuble, et dit avec une rage sourde:

—Vous me trompiez.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA,

Capitaine Hanever,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bâteau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bâteau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY 117 Commune et

HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

5août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, SAMEDI, 2 janvier, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Harbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un tres faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—6m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Heinn, Commis, Wm. Culbertson;

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

LORD & McPEAKE,

15 oct— No 36 de la rue du Camp.

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Départ, MERCREDI, 30 décembre, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chênes, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

capt. J. P. FORGAY, commis, A. MEYNIER Sr. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN

30 dec—1f. No 4 rue Tchoupitoulas.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Brod, capitaine

J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, fesant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 108 de la rue de le Commune.

5 août,—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk. Partira comme il est dit ci-dessus prenant du frêt et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

15 nov— No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, samedi, 2 janv. à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 33 rue du Camp.

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 dec.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Brusle et S. Heno, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Acosta,

Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1an

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry,

Part, de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET,

27oct— No 30 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST GOMES, Agent de la Côte.

17 oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine Jno Reynaud, commis J. L. Boyd, Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Tesmonlet et A. Seischnaydre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

4 déc—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, Rocoleux, samedi, 9 janv.

FRANCE, Trudelle, jeudi, 21 janvier.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, [illegible] | seconde cabine, [illegible]

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à [illegible]

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

Agent, 55, Broadway, New-York,

ou à L. GRAND, Agent,

nov—22 Gallier Court. Lettre H. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE - ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,

PELAYO, CORTES,

RIVERA, COLON,

QUEVEDO, (d'autres en construction,)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,

No 14 de la rue de l'Union,

Nouvelle-Orléans.

26juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.

STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.

STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.

STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie.

STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight.

STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.

STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.

STATE OF FLORIDA, 2500 " ....

STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement,

Le steamer

STATE OF MINNESOTA

partira de son quai, poteau 23, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le

JEUDI, 31 Décembre.

S'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,

Au No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover...	3 nov.	6 déc.
Frankfurt...	1 déc.	3 janv.
Koeln......	15 "	17 "

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..............................$150 et. or.

Entrepont..............................40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres..............................$150 et. or.

Entrepont..............................45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..............................$25 en or.

Entrepont..............................15 "

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

5août—1an Au No 61 de la rue de l'Union

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES.

Le steamer

CORTES,

Nickerson, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 2 janvier, à 8 h. M. M.

Passage..................$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,

CITY OF MERIDA......Capt. L. F. Timmerman,

CUBA........................Capt. J. W. Roynolds.

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 9 janvier, à 5 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.......... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,

33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. M. WITHERSPOON. Agent.

Au No 69 de la rue Carondelet.

Le steamer CUBA partira le 30 Janvier.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1300 tonneaux

YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1400 tonneaux

TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 1400 tonneaux

C. C. WORD, L. Colton.

Départ, VENDREDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$ 25

Passage pour Philadelphie.............. 50

Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent,

au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement, dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement en ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

der mars—1 an

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune,

NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé..............................$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO..............................Président

H. ZUBERBIER..............................Vice-Président.

EMIL MAIER..............................Premier Secrétaire

H. R. MARBURG..............................Second Secrétaire

F. BERGER..............................Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lossassier & Binder)

A. H. Braughn, (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)

P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)

R. Greissinger, (maison Clasen & Co.)

W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)

G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)

L. Reder, (maison L. Reder & Co.)

Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)

H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)

F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster, J. Kohn,

Adam Gaiser, Louis Grunewald,

Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,

Hy. Oertling, H. Schulz,

Thomas Sehorn, R. F. Theurer,

F. Thermallen, J. J. Weckerling,

J. Voelkel, Fred. Del Bondio.

mars—1an

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after November 16, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 10 a. m.

Through night express daily, at 4 15 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 15 p. m.

Through night Express, daily at 12 m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent.

— 25 déc

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 15 Novembre 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 10 heures du matin.

Express du soir tous les jours à 4 15 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans;

Express et malle, tous les jours, à 3 15 h. P. M.

Express du soir, tous les jours à minuit.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 25 décemb

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express........	7:00 A. M.	Express........	11:35 P. M.
Malle........	5:00 P. M.	Malle........	11:15 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express........	7:00 A. M.	Express........	11.30 P. M.
Mail........	5:00 P. M.	Mail........	11.15 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......10 cents.

Pour la station de Gentilly -15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
8 " "		8½ " "	
10 " "		11½ " "	
Midi		1½ " P. M.	
2 " P. M.		3½ " "	
4 " "		5½ " "	
6 " "		7 " "	

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

1avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats Unis entre la Nouvelle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche et les Attakapas et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, sera réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — De la — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie.. $414,663 84

Sur les risques de mer..... 101,150 53

Sur les risques de rivières... [illegible]

Total des primes.................. $544,886 04

En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873. $125,606 90

En moins—Primes remboursées.... 11,776 52

$137,482 51

Montant net des primes...... $421,270 [illegible]

Réassurances............ $ 41,923 06

Pertes par le feu $183,070 87

Pertes sur mer... 62,172 06

Pertes sur rivières.. 9,774 91

$299,017 [illegible]

Dépenses, taxes, etc., intérêt.......... 17,461 [illegible]

Commissions des affaires d'agences........ 7,796 97

Réduction (rebate) aux assurés...... 30,773 [illegible]

Intérêt semi-annuel sur le capital—

Cinq pour cent payé en août 1873..... $25,000 [illegible]

Cinq pour cent payable en février 1874..... 25,000 [illegible] 50,000

Réservé pour réclamations non réglées.................. $ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse............................ $ [illegible]

Effets à recevoir, pour primes.......... [illegible]

Bonds de la ville et autres bonds...... [illegible]

Actions de la Compagnie du gaz et autres.................. 67,514 [illegible]

Billets en garantie et billets hypothécaires.............. 275,736 [illegible]

Primes en voie de recouvrement......... [illegible]

Comptes en suspens.................. [illegible]

Primes d'agence pour décembre........ 11,012 [illegible]

Mandats.............................. 6,799

Succursale............................ 4,624

Louisiana Cotton Factory.............. 1,970

Propriété au coin des rues Canal et Camp.............................. 70,062 77

Autres propriétés foncières........... [illegible]

Dû par des Compagnies d'assurance..... 7,466 76

$774,406 77

Dépréciation.................. [illegible]

Valeur sur le marché, au comptant.... $[illegible]

PASSIF.

Capital.......................... $[illegible]

Risques non expirés.............. 136,[illegible]

Intérêt sur le capital, dû en février.................... 25,000 [illegible]

Intérêts et dividendes non collectés.................... 11,115 12

Effets à payer.......................... 1,716

Réclamations non réglées........ [illegible]

Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes.............. 10,146 97

L'état, qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	B. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

23 fév—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..............................$500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

DIRECTEURS:

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

— ET DE —

MACHINES DE TOUTE SORTE

— DE —

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union Nouvelle-Orléans.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Fumer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mulets à Cheval. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Moulins des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, à un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies d'une autre marque quelconque, [illegible]

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays. Le consignataire en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté quelques milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies	$200	Moulins de 60 scies	$[illegible]		
" 45 "	225	" 70 "	[illegible]		
" 50 "	250	" 75 "	[illegible]		
" 55 "	275	" 80 "	[illegible]		

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

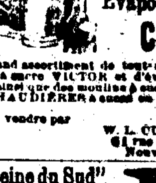

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee,

A vendre par

W. L. CUSHING,

61 rue St-Charles,

Nouvelle-Orléans.

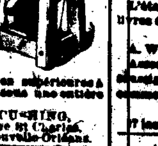

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par

W. L. CUSHING,

61 rue St-Charles,

Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.

1,600 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous, avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

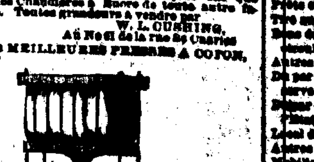

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

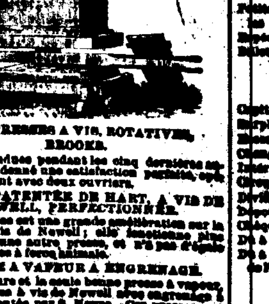

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur; c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Cette presse est employée pendant les six années passées par quelques-uns des plus grands Planteurs et peuvent presser 80 balles par jour. Une de ces presses peut-être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très-bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Brodhurst & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

Sanc— No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie.............................. $[illegible]

Mer.................................. [illegible]

Rivières.............................. [illegible]

$[illegible]

En plus, risques non expirés 31 mars 1873.............. 16,[illegible] 77

[illegible]

En moins, primes non expirées le 31 mars 1874.......... 16,7[illegible]

$[illegible]

Payé, pertes par l'incendie.. [illegible]

Payé, pertes sur mer........ [illegible]

Payé, pertes sur les rivières [illegible]

Payé, réduction (rebate).......... [illegible]

Payé, réassurances.............. [illegible]

Payé, primes remboursées........ [illegible]

Payé, taxes..................... [illegible]

Payé, dépenses casuelles........ [illegible]

Payé, loyer..................... [illegible]

Payé, dépenses, salaires, de.... [illegible]

Payé, dividende............ [illegible]

En moins, profits et pertes et intérêts.................. [illegible]

Bénéfice net.............................. $[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir..................... $[illegible]

Meubles................................ [illegible]

Actions Harbor Boat.................... [illegible]

Bons de la ville....................... [illegible]

Effets en voie de recouvrement, net.... [illegible]

En caisse.............................. [illegible]

$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. Mai—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DE — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.... $[illegible]

Primes sur les Risques de feu.................. $[illegible]

Primes sur les Risques de rivière.............. [illegible]

Primes sur les Risques de mer.................. [illegible]

Moins les primes rendues.... [illegible]

Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.............. [illegible]

Primes nettes pour l'année 1873..... $[illegible]

Déficit pour l'année 1873.......... [illegible]

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu.. $[illegible]

Sur les Risques des rivières............ [illegible]

Sur les Risques de mer.. [illegible]

Réassurances.................. [illegible]

Taxes......................... [illegible]

Réduction au lieu de scrip.... [illegible]

Dépenses de Profits et Pertes, moins le compte de loyer.................. [illegible]

Intérêt dû sur les Scrips non encore payés...... [illegible]

Escompte et intérêts.......... [illegible]

Pertes non réglées.............. [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse.......... $[illegible]

Billets à recevoir pour prêts et sur gages........ [illegible]

Billets à recevoir sur Primes.... [illegible]

Billets à recevoir en voie de recouvrement......... [illegible]

Propriété foncière............ [illegible]

Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.......... [illegible]

Actions de Banques............ [illegible]

Actions de la Compagnie du Vallette Dry Dock........ [illegible]

Actions du Harbor Protection Company............ [illegible]

Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés........... [illegible]

Bons I. O. des O. F. Hall Association........... [illegible]

Actions de Compagnie d'assurance............. [illegible]

Bons de Mechanics' and Agricultural Fair Association............ [illegible]

Compte suspendu de Bons de l'Achats............ [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

7 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Année entière—

Les RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. HIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues.............................. $[illegible]

Pertes par incendies sur mer et rivières payées.............. $[illegible]

Réassurances, réductions (rebates), dépenses, etc.......... [illegible]

Total de l'Actif.............................. $[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Rimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt.
J. A. Bettinger,	Th. Lilienthal,	B. Sieg.
[illegible]	F. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks,	S. L. Mastio,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. [illegible]
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
[illegible]	H. R. Gogreve,	F. Bader,
H. Wilderspan		[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février [illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes.............................. $[illegible]

Tiré au delà des dépôts.......................... [illegible]

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........ [illegible]

Autres actions, bons et hypothèques.............. [illegible]

Dû par des agents de rachat et de réserve.......... [illegible]

Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......... [illegible]

Local de la banque................................ [illegible]

Autres Propriétés foncières....................... [illegible]

Mobiliers et installations........................ [illegible]

Dépenses Courantes................................ [illegible]

Taxes payées...................................... [illegible]

Primes.. [illegible]

Echange pour le Clearing House.................... [illegible]

Billets d'autres Banques Nationales............... [illegible]

Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.... [illegible]

Espèces... [illegible]

Billets Legal Tender.............................. [illegible]

PASSIFS.

Capital payé...................................... $[illegible]

Surplus... [illegible]

Escompte.. [illegible]

Change.. [illegible]

Intérêt... [illegible]

Circulation Nationale non rachetée................ [illegible]

Dividendes non-payés.............................. [illegible]

Dépôts individuels................................ [illegible]

Chèques Certifiés................................. [illegible]

Dû à des Banques Nationales....................... [illegible]

Dû à des Banques et à des Banquiers de l'Etat..... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est correct.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—

F. FOURNIER,

[illegible]

A. [illegible]

ASSURANCES.

— DE LA —

HUITIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet,

Nlle-Orléans, 25 mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie......... $[illegible]

Sur risques de rivière......... [illegible]

Sur risques de mer............. [illegible]

En moins—

Primes non expirées le 30 avril 1874................ $[illegible]

Primes remboursées............ [illegible]

Montant net des primes........ $[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie......... $[illegible]

Sur risques de rivière......... [illegible]

Sur risques de mer............. [illegible]

Réassurances........................ [illegible]

Réduction (rebate)................. [illegible]

Taxes d'Etat et d'agence........... [illegible]

DEPENSES BRUTES.

Bureau local......... [illegible]

Agences.............. [illegible]

Profit et Pertes........................ [illegible]

Balance.. $[illegible]

En plus—

Escompte, intérêt, épargnes reçues............................ $[illegible]

En moins—

Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second échu.................. [illegible]

Bénéfice net.................................... $[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse....................... $[illegible]

Primes en voie de recouvrement.................. [illegible]

Billets à recevoir, prêts sur garantie.................... [illegible]

Billets à recevoir à courte échéance.................... [illegible]

Actions de banques et autres compagnies............ [illegible]

Actions de chemins de fer de la ville.................. [illegible]

Bons de la ville et autres bons........................ [illegible]

Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane........ [illegible]

Bons de l'Odd Fellows Hall Association.................. [illegible]

Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs.............. [illegible]

Immeubles............................. [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 121, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.................. $[illegible]

Sur les risques d'incendie [illegible]

Sur les risques maritimes [illegible]

Sur les risques de rivière [illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:

Sur les risques d'incendie [illegible]

Sur les risques maritimes [illegible]

Sur les risques de rivière [illegible]

Moins [illegible]

Taxes.................... [illegible]

Réassurances............. [illegible]

Loyer.................... [illegible]

Primes retournées........ [illegible]

Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins........ [illegible]

Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874............ [illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.......... [illegible]

Prêts sur gages............. [illegible]

Billets pour primes à courte échéance.............. [illegible]

Actions de banque et autres actions.............. [illegible]

Primes en voie de perception.............. [illegible]

En banque.................. [illegible]

Total de l'actif................ $[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte du livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

mai—1m No. 140, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 décembre 1874.

Montant reçu de membres admis sur décès.................. $[illegible]

Montant reçu, intérêt et dividendes...... [illegible]

Montant au crédit des profits et pertes... [illegible]

Montant payé sur [illegible] décès.... $[illegible]

Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste..................

Loyer et Salaires............... [illegible]

PASSIF.

Polices série "A"..................... $[illegible]

Polices série "B"..................... [illegible]

ACTIF.

En caisse.............................. $[illegible]

Décès payés "non réclamé".............. [illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.............. [illegible]

Chemin de fer Canal et Claiborne................................ [illegible]

Banque d'Amérique...................... [illegible]

Banque Nationale Mutuelle.............. [illegible]

Dû sur assessments en voie de recouvrement......... [illegible]

Meubles de Bureau...................... [illegible]

Billets en recevoir.................... [illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

3 août et [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT — DE LA — Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes............................ $[illegible]

Tiré en trop.................................... [illegible]

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...... [illegible]

Autres actions, bons et hypothèques............ [illegible]

Dû par des agents de rachat et de réserve....... [illegible]

Dû par d'autres banques nationales.............. [illegible]

Dû par d'autres banques et banquiers............ [illegible]

Local de la Banque.............................. [illegible]

Autres propriétés foncières..................... [illegible]

Meubles et installations........................ [illegible]

Dépenses courantes.............................. [illegible]

Taxes payées.................................... [illegible]

Primes sur Bons des Etats-Unis et or............ [illegible]

Items, comptant................................. [illegible]

Echanges pour le Clearing House................. [illegible]

Billets d'autres banques nationales............. [illegible]

Petite monnaie (y compris les nickels).......... [illegible]

Espèces... [illegible]

Billets, legal tenders.......................... [illegible]

PASSIF.

Capital payé.................................... $[illegible]

Surplus... [illegible]

Escompte.. [illegible]

Echange... [illegible]

Intérêt... [illegible]

Profits et pertes............................... [illegible]

Circulation de banque nationale non rachetée.... [illegible]

Dividendes non payés............................ [illegible]

Dépôts individuels.............................. [illegible]

Dû à des banques nationales..................... [illegible]

Dû à d'autres banques et banquiers.............. [illegible]

Billets escomptés............................... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau qui précède est correct.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,

A. E. BOYD, } Directeurs.

CHAS. E. SLAYBACK.

ASSURANCES.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait des Registres [illegible])

Primes de l'année finissant expirée le 30 avril 1874...................... $[illegible]

Pertes payées dans l'année........ [illegible]

Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874.................. [illegible]

Intérêt et épargnes reçus............. [illegible]

Montant net des bénéfices—prime de l'année finale................ [illegible]

Bénéfices nets bruts après paiement de [illegible] d'intérêt.............. [illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt.............................. 10 pour cent

Primes.............................. 30 pour cent

Actif:

30 avril 1874........................ $[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants du marché.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie, 1,000,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	H. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Saml. E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
S. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prentiss,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellen.

1août—6m

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE [illegible] DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu.......................... $[illegible]

Sur risques de mer.......................... [illegible]

Sur risques de rivière...................... [illegible]

Total des primes........................ $[illegible]

Moins primes rendues.................... [illegible]

Primes acquises............................ $[illegible]

Déduit—Pertes par le feu.... $[illegible]

Pertes sur mer......... [illegible]

Pertes sur rivières.... [illegible]

Réassurances........................ [illegible]

Réductions (rebates)................ [illegible]

Taxes............................... [illegible]

Loyer............................... [illegible]

Dépenses, et profits et pertes...... [illegible]

Réservé pour primes non-terminées........ $[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après et

Capital en Stock-notes................. $[illegible]

Comptant................................ [illegible]

Comptes en voie de collection........... [illegible]

Billets recevables...................... [illegible]

Prêts sur garanties..................... [illegible]

Prêts sur hypothèques................... [illegible]

Stocks et Bons.......................... [illegible]

Installations de bureaux et meubles..... [illegible]

En mains d'agents en Europe, etc........ [illegible]

Moins intérêts non-payés et dividendes.. [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23me jour [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin.	S. Henderson,	C. P. Henson
A. Tertrou,	O. Bernau,	C. J. Leeds,
A. M. Portier,	F. Lobrano,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brennan,	M. Keller,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
M. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
E. Beer	E. De Gas,	E. Gottschalk,
J. B. Camors.	W. A. Bell	M. Rosa.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Commerciale.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie........... $[illegible]

Primes de mer.................... [illegible]

Primes de rivière................ [illegible]

Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.......... [illegible]

Total.................................. $[illegible]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année............ [illegible]

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie.... $[illegible]

Sur les risques de mer........ [illegible]

Sur les risques de rivière.... [illegible]

En moins,

Réduction (rebate), 25 pour cent.................. $[illegible]

Réassurances.............. [illegible]

Dépenses, taxe, licence, intérêt................... [illegible]

Réservé pour pertes non réglées.................. [illegible]

Bénéfice net.............................. $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........................... $[illegible]

Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis.................. [illegible]

Primes en voie de recouvrement...... [illegible]

Actions bons, actions, etc. de banque compagnies d'assurance, etc...... [illegible]

Propriété foncière.................. [illegible]

Billets d'actions (stock notes)..... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé................ 10 pour cent

Dividende sur le crédit.................. 5 —

Dividende sur primes remboursées.......... 15 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 25 octobre [illegible].

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	G. A. Green
A. J. Aitken,	I. L. Hess,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. B. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Langhorne,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. K. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mellen,
Geo. W. Church,	Edward Muhs,
J. H. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur de [illegible] du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur,

Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 31 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, se procure et place [illegible] une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs.................................. $ 200

Débitants de liqueurs au détail.................. [illegible]

Débitants de liqueurs en gros.................... [illegible]

Débitants de liqueurs (malt) en gros............. [illegible]

Débitants de liqueurs (malt) au détail........... [illegible]

Débitants de tabac en feuilles................... [illegible]

Débitants au détail, de tabac en feuilles........ [illegible]

Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de [illegible]

Débitants de tabac à chiquer..................... [illegible]

Fabricants d'alambics............................ [illegible]

Et pour chaque alambic fabriqué.................. [illegible]

Et pour chaque serpentin fabriqué................ [illegible]

Fabricants de tabac à chiquer.................... [illegible]

Fabricants de cigares............................ [illegible]

Pacotilleurs vendant du tabac, première classe (ayant plus de deux chevaux).... [illegible]

Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux).............. [illegible]

Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)..................... [illegible]

Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les moyens publics.... [illegible]

Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils............ [illegible]

Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus............ [illegible]

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui néglige de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les sociétés de compagnies dans [illegible] district de la Louisiane sujettes à la taxe spéciale doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, [illegible] de Revenu Interne, [illegible] Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer [illegible] de la taxe [illegible]

J. W. DOUGLASS,

Commissaire du Revenu Interne

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente;

Sur risques de feu.................... $[illegible]

Sur risques de mer.................... [illegible]

Sur risques de rivières............... [illegible]

Total des primes...................... $[illegible]

En moins—primes non expirées.......... [illegible]

Total net des primes, le 31 mai 1874..... [illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie........ $[illegible]

Sur risques de mer............ [illegible]

Sur risques de rivières....... [illegible]

Taxes, dépenses, intérêts..... [illegible]

Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.............. [illegible]

Réservé pour pertes non encore réglées.................. [illegible]

Bénéfices.............................. [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.................. $[illegible]

Bonds de la ville..................... [illegible]

Actions de banques et de chemins de fer........................ [illegible]

Billets garantis par hypothèque....... [illegible]

Billets garantis...................... [illegible]

Billets à recevoir.................... [illegible]

Primes en voie de recouvrement........ [illegible]

Bonds de l'Etat....................... [illegible]

Actions d'assurance................... [illegible]

Actions du Vallette Dry Dock Comp..... [illegible]

Actions du Lee Steam Cotton Press..... [illegible]

Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company...................... [illegible]

Bonds hypothécaires du Turners Association.......................... [illegible]

Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall................................ [illegible]

En caisse............................. [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Caard,
P. Fourchy,	S. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reil,
M. W. Smith.	Chas. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

20 Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie..................... $[illegible]

Primes de mer......................... [illegible]

Primes des rivières................... [illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........ $[illegible]

Pertes payées ou évaluées—

Sur risques d'incendie.. $[illegible]

Sur risques de mer...... [illegible]

Sur risques de rivières. [illegible]

Taxes, escompte au lieu de paiement, intérêt du capital, dépenses, escompte, etc.............. [illegible]

Bénéfice net.......................... $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir.................... $[illegible]

Prêts sur bons et hypothèques......... [illegible]

Prêts sur actions, sur demande........ [illegible]

En caisse............................. [illegible]

Propriété foncière.................... [illegible]

Bons de la ville, actions de banques et autres................................ [illegible]

Réassurance en voie de recouvrement.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 22 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 25 juin [illegible].

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml. B. Newman,
Saml. H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
F. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. E. Wolfe,
B. R. Ford,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jas. H. King,
Chas. E. Mayhewk,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Bloom.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.............................. $500,000

SIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année................. $[illegible]

En moins—risques non expirés et primes remboursées.................. [illegible]

Montant net des primes.............. $[illegible]

Escompte et intérêt................ [illegible]

Pertes payées, [illegible] et pertes non réglées...... [illegible]

Dépenses générales et taxes...... [illegible]

Réserve et dividende sur actions.................. [illegible]

Bénéfice net........................ $[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir................ $[illegible]

En caisse et primes en voie de recouvrement............ [illegible]

Total de l'actif.................. $[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 31 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, [illegible] primes du montant net des primes de [illegible], ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le [illegible] décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

THO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	E. T. TORIAN,
E. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement. Son bureau est au No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS

No 132, Rue du Canal.

HEURES DE BANQUE

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

[illegible]

C. D. STURTEVANT, HENRY BAGBY, Caissier.

[illegible]